



LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Biemme

La Municipalité de La Neuveville cherche un ou une :

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIVE - PREPOSE/E AU CONTRÔLE DES HABITANTS

Taux d'occupation : Entre 80 % et 90 %

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée (CDI)

Entrée en fonction : 1^{er} novembre 2026 ou date à convenir

Votre mission :

Accomplir des tâches administratives relevant de la section du contrôle des habitants, de la police administrative et des impôts.

Votre profil :

Vous êtes au bénéfice d'une formation d'employé/e de commerce ou d'un titre jugé équivalent. Intéressé/e par le service à la population et les tâches administratives, vous faites preuve de rigueur, de discrétion et d'un excellent sens de l'accueil. A l'aise dans les contacts avec le public et le travail en équipe, vous possédez de bonnes capacités d'organisation et maîtrisez les outils informatiques usuels. Une expérience au sein d'une administration communale ou dans le domaine du contrôle des habitants constitue un atout. Autonome, flexible et doté/e d'un bon sens des responsabilités, vous savez gérer les priorités dans un environnement administratif en constante évolution. La maîtrise orale de plusieurs langues (allemand et anglais) constitue un atout particulièrement apprécié pour ce poste.

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Claude Evard, Chef de la section contrôle des habitants, police administrative et impôts, par téléphone : 032/752.10.00 ou par courriel : claud.evard@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention « PH » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 10 juin 2026**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait du registre des poursuites seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, mai 2026

Le Conseil municipal